

Qu'est-ce que le CDCA ?



Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Gironde remplace, depuis le 29 mai 2017, le CDCPH et le CODERPA

Cette instance, connue et reconnue en Gironde, permet d'allier l'expérience des usagers à l'expertise des professionnels pour faire remonter aux autorités compétentes les problèmes rencontrés par les personnes âgées ou en situation de handicap, leurs familles et leurs proches aidants, au quotidien dans les différents territoires girondins.

A quoi sert le CDCA ?

C'est une instance consultative qui émet des avis (obligatoires et auto-saisines) et des recommandations sur les politiques du vieillissement et du handicap dans les domaines variés comme :

- ▶ Accès aux soins
- ▶ Aide aux aidants
- ▶ Logement
- ▶ Maintien à domicile
- ▶ Transports
- ▶ Accessibilité
- ▶ Inclusion
- ▶ Vie associative et culturelle

Qui compose le CDCA ?

- ▶ Des représentants d'associations en charge des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- ▶ Des représentants de syndicats,

- ▶ Des représentants d'institutions : Département, état, ARS, caisses de sécurité sociale, ANAH, CCAS...
- ▶ Des professionnels du milieu médico-social et sanitaire

C'est le Président du Conseil Départemental qui arrête la composition de l'instance pour une durée de 3 ans.

Comment fonctionne l'instance ?

- ▶ Une présidence par délégation du Président du Conseil Départemental
- ▶ 2 formations spécialisées : une pour les questions relatives aux personnes âgées et une pour les questions relatives aux personnes en situation de handicap
- ▶ 2 vice-présidents, 2 bureaux et des groupes de travail thématiques qui se réunissent régulièrement
- ▶ Des membres du CDCA sont désignés pour exercer des représentations au sein d'instances extérieures telles que la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, la commission consultative de retrait des agréments familiaux, la COMEX et la CDAPH (MDPH), le CTS, la CRS...

Comment contacter le CDCA ?

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

Département de la Gironde - SCPSA

1 esplanade Charles de Gaulles
33074 Bordeaux Cedex
cdca@gironde.fr
05 56 99 66 99